Syndicat Force Ouvrière
C.H. Henri Mondor AURILLAC
50, avenue de la République
15000 AURILLAC

Objet : Dégradation des conditions de travail
Manque de personnel sous-effectif

Aurillac le 8 septembre 2017

Monsieur le Directeur,

Comme nous vous l'avons déjà signalé lors du CHSCT du 12 avril dernier par le biais d'une déclaration liminaire, de nombreux agents de toutes catégories (ASHQ, AS, IDE, CDS, sages - femmes, secrétaires, agents administratifs….) et de tous les services (Médecine, chirurgie, pôle mère enfant, psychiatrie, long et moyen séjours, urgences…) nous contactent depuis la mise en place en janvier 2017 de la charte du temps de travail et nous demandent de vous alerter sur les problèmes d'effectifs qui affectent leurs conditions de travail et leurs conditions de vie, tant sur un point de vue psychologique, familial et social.

La fatigue, les pressions managériales, la peur de la sanction, rappels incessants pour pallier aux nombreux arrêts maladies, modifications de plannings, épuisent les personnels. Aussi, les risques d'erreurs et d'accidents du travail sont donc accentués. Le métier de soignant pourtant si formidable, est devenu un vrai calvaire dans lequel personne ne se retrouve.
L'augmentation considérable de la charge de travail se fait au détriment de la qualité des soins. Les notions de bientraitance et d'humanité doivent avoir une place majeure. Hélas, les soignants du centre hospitalier ont honte des soins qu'ils prodiguent !
Vous nous expliquerez Monsieur le Directeur, comment le personnel hospitalier en sous-effectif peut-il réaliser avec le même volume de travail des prises en charges optimales des patients et sans repos réglementaires ?
Le fait de devoir toujours faire plus, le plus rapidement, n'est plus possible !! Les patients ne sont plus en sécurité, ni le personnel !!

Les comptes d'heures supplémentaires mensuels explosent !! Et vous comprendrez que ces heures doivent rester exceptionnelles.

Cette situation s'aggrave de jour en jour. Il est plus que nécessaire de prendre une décision rapidement pour pallier au sous-effectif. Celui-ci n'est pas le résultat que du seul fort taux d'absentéisme, mais aussi celui d'une politique locale peu ambitieuse sur la fidélisation des agents (conditions de travail difficiles, peu de formations, délais de titularisation longs….) et d'une politique nationale qui n'a de cesse de supprimer des postes et de freiner les évolutions de carrières en validant le gel du point d'indice pour 2018.

Le personnel du Centre hospitalier est en grande souffrance. Plusieurs d'entre nous ont déjà craqué ou ont fui l'établissement. De nombreux autres pensent en partir. Ils se sentent maltraités et méprisés. Leurs efforts continus sont récompensés par 15 jours de vacances cet été.

…/…

Syndicat Force Ouvrière
C.H. Henri Mondor AURILLAC
50, avenue de la République
15000 AURILLAC

Aussi, au vue des constats faits sur la situation catastrophique et gravissime des conditions d'emploi et de travail qui touche le personnel de votre hopital et directement les patients que vous accueillez , nous vous demandons d'apporter, dans les plus brefs délais, Monsieur le Directeur, des réponses concrètes à nos revendications à savoir :

- remplacements systématiques des arrêts maladies tous secteurs confondus,
- adéquation du pool de remplacement permettant de remplacer les arrêts de travail inopinés et programmés tous secteurs confondus,
- le respect des effectifs nécessaires au fonctionnement normal des services toute l'année.

Notre syndicat considère que l'absence de réponses adaptées de votre part, nous obligerait à considérer que le personnel de l'établissement est en situation de danger grave et imminent. Par conséquent nous utiliserons tous les moyens mis à notre disposition par la législation notamment le CHSCT, pour que vous y mettiez un terme.

Par ailleurs, vous comprendrez que ce courrier sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel du Centre Hospitalier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués

Le syndicat FO